

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 juin 2026**  
~~~~~

BUDGET PRINCIPAL
MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDIT DE PAIEMENT (CP).

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 juin 2026 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 juin 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Procurations

M. Jean-Marc ISURE à M. Jean-Marie VIAL, M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Christine GRANIER à M. Pascal DELIEUZE, Mme Fabienne SERVEL à Mme Valérie ASTIER, Mme Anna ASPART à Mme Nathalie GALLIERE, Mme Nathalie PEREZ à M. Alexandre MONACO, Mme Marie-Hélène DELTORT à M. Serge FALZON, Mme Anne THEVENOT à M. Sébastien SOULIER.

Excusés

M. José MARTINEZ, M. Gregory BRO.

Absents

Quorum : 26 Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY	Présents : 40	Votants : 49	Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
---	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT ;

VU le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, approuvé par délibération n° 2719 du 22 novembre 2021 ;

VU la délibération n° 2715 du 22 novembre 2021 portant création d'autorisations de programme pour le budget principal ;

VU la délibération n° 3968 du 15 décembre 2025 portant modification des AP/CP du budget principal ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L. 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement,

CONSIDERANT que les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont votées par le conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives,

CONSIDERANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements ; elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées,

CONSIDERANT que chaque autorisation de programme ou d'engagement doit comporter la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,

CONSIDERANT que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers,

CONSIDERANT que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'autorisations de programme, conformément aux articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,

CONSIDERANT que chaque année, obligation est faite de dresser un bilan des autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP/CP) en cours et d'effectuer éventuellement les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies des différents programmes, CONSIDERANT qu'il est proposé de les traiter chacune individuellement, en faisant le constat de la réalisation de l'année écoulée et en apportant les modifications qui s'imposent soit au niveau de la répartition des crédits de paiement soit au niveau de l'autorisation de programme elle-même, CONSIDERANT que ces autorisations de programme sont présentées dans le tableau ci-annexé avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de modifier la répartition des crédits de paiements des autorisations de programme, telles que ci-annexées,
- d'inscrire au budget les crédits de paiement prévisionnels tels que ci-annexés avec les ressources envisagées correspondant à ces autorisations de programme,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État N° 4186
Publication le 18/06/2026
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 18/06/2026
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260615-27366-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

BUDGET PRINCIPAL - Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Autorisation de Programme	Numéro de l'opération	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'opération	Répartition des crédits de paiement (CP)					
				Antérieur 2022-2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
Montant global sur la période			59 777 823 €	16 186 785 €	8 304 699 €	9 831 609 €	11 653 648 €	10 950 036 €	2 851 047 €
I- BATIR UNE ECONOMIE ATTRACTIVE, INOVANTE ET CREATRICE D'EMPLOI			12 578 239 €	1 339 109 €	873 498 €	3 664 134 €	3 079 368 €	2 936 749 €	685 381 €
01AP010121	0121010101	I-1.Développer une agriculture durable de qualité	250 000 €	121 389 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	28 611 €
01AP010221	0121010201	I-2.Construire un écosystème local favorable au développement des entreprises et à l’emploi	7 994 038 €	811 453 €	672 632 €	3 280 000 €	2 284 368 €	470 300 €	475 285 €
01AP010321	0121010301	I-3.Protéger et développer le commerce de proximité	3 508 634 €	314 232 €	160 000 €	275 000 €	720 000 €	1 892 402 €	147 000 €
01AP010421	0121010401	I-4.Développer une économie touristique de qualité	825 567 €	92 036 €	15 866 €	84 134 €	50 000 €	549 047 €	34 485 €
II- PRESERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITE, HARMONIEUX ET EQUILIBRE			16 292 245 €	4 304 003 €	2 325 488 €	840 000 €	2 639 026 €	4 993 937 €	1 189 791 €
01AP020521	0121020501	II-5.Planifier et maîtriser le développement urbain	10 311 622 €	906 829 €	969 500 €	350 000 €	2 000 000 €	4 895 502 €	1 189 791 €
01AP020621	0121020601	II-6.Agir pour la préservation de tous les patrimoines et de la biodiversité	2 377 849 €	1 531 297 €	459 260 €	70 000 €	218 857 €	98 435 €	
01AP020721	0121020701	II-7.Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	3 602 774 €	1 865 877 €	896 728 €	420 000 €	420 169 €		
III- PROPOSER DES SERVICES DE PROXIMITE ACCESSIBLES A TOUS			10 849 732 €	5 094 934 €	495 541 €	2 756 809 €	2 278 125 €	224 323 €	0 €
01AP030821	0121030801	III-8.Renforcer l’accueil du jeune enfant	3 696 372 €	232 318 €	130 864 €	1 625 000 €	1 708 190 €		
01AP030921	0121030901	III-9.Poursuivre l’implication aux côtés des acteurs de l’enfance et la jeunesse	0 €						

BUDGET PRINCIPAL - Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Autorisation de Programme	Numéro de l'opération	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'opération	Répartition des crédits de paiement (CP)					
				Antérieur 2022-2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
01AP031021	0121031001	III-10.Accompagner la parentalité	0 €						
01AP031121	0121031101	III-11.Pérenniser et diversifier l'offre de soins	0 €						
01AP031221	0121031201	III-12.Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages	4 244 369 €	2 852 434 €	347 677 €	250 000 €	569 935 €	224 323 €	
01AP031321	0121031301	III-13.Soutenir et promouvoir les activités sportives	2 908 992 €	2 010 183 €	17 000 €	881 809 €			
IV- DEVELOPPEMENT DE VALEURS HUMANISTES PAR L'ACTION CULTURELLE			9 502 918 €	2 441 178 €	2 483 929 €	991 769 €	1 825 372 €	1 707 325 €	53 345 €
01AP041421	0121041401	IV-14.Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle	1 559 972 €	61 434 €	437 000 €	310 000 €	610 000 €	141 538 €	
01AP041521	0121041501	IV-15.Renforcer, développer et élargir les publics de la lecture	602 096 €	305 529 €	72 582 €	43 769 €	66 872 €	60 000 €	53 345 €
01AP041621	0121041601	IV-16.Expérimenter innover et créer un développement artistique et culturel ancré dans le 21 siècle	7 340 850 €	2 074 215 €	1 974 347 €	638 000 €	1 148 500 €	1 505 788 €	
V-RESEAUX ET PARTENARIATS			3 947 618 €	858 279 €	1 290 983 €	678 897 €	931 757 €	187 702 €	0 €
01AP051721	012105701	V-17.Réseaux et partenariats	3 947 618 €	858 279 €	1 290 983 €	678 897 €	931 757 €	187 702 €	
VI-MOYENS COMMUNAUTAIRES			6 607 070 €	2 149 280 €	835 260 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	922 530 €
01AP061821	0121061801	VI-18.Moyens communautaires	6 607 070 €	2 149 280 €	835 260 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	922 530 €